

prendre que le droit dépend du coût de l'article raffiné. Quelquefois le droit est de 50, de 60 ou 70 pour 100; mais quoi qu'il en soit, le gouvernement précédent a imposé ce droit, cette protection ou tout ce que vous voudrez l'appeler sur le pétrole, et c'est sous l'influence de ce droit que cette industrie a pris naissance et a pris les proportions qu'elle a atteintes aujourd'hui. Je puis ajouter qu'en dépit de la haute protection dont parle l'honorable député de Northumberland (M. Mitchell), cette industrie est dans un grand état de dépression. L'huile crue vaut moins de 70 cents le baril, et c'est le plus bas prix atteint dans l'histoire de l'industrie au Canada, à une seule exception; l'huile raffinée est aussi à plus bas prix que jamais. Je ne prétendrai pas que l'huile est à aussi bon marché que s'il n'y avait pas de droit du tout. Mais si vous enlevez ces droits je vous dirai que la compagnie de raffinage "Standard" n'a qu'un objet en vue, s'emparer du marché canadien d'une manière ou d'une autre, et de détruire notre industrie nationale, et si elle réussit, nous aurons à payer des prix beaucoup plus élevés que ceux que nous payons aujourd'hui.

L'huile constitue maintenant une industrie considérable dans le pays, c'est une industrie exclusivement canadienne, et s'il en est une qui mérite d'être encouragée c'est bien celle-là. Je ne partage pas du tout les vues de l'honorable député de Northumberland (M. Mitchell) qui est libre échangiste, sur le grain et protectionniste sur toute autre chose, excepté l'huile.

M. MITCHELL: Il me faut reprendre l'honorable député. Je suis libre échangiste pour la farine d'avoine, parce que c'est un article d'un usage journalier parmi les classes pauvres de la population; c'est un article qui ne se fabrique pas dans ce pays, excepté dans deux comtés et en petite quantité, et dans la partie la plus au sud du pays, dans les comtés de Lambton-Ouest et d'Essex. En dehors de ces deux comtés je ne crois pas qu'il se produise un seul baril de farine d'avoine pour le commerce; je prétends donc qu'un droit de 40 centins par baril sur la farine d'avoine, un article consommé en grande partie par la classe pauvre, est un outrage. Je suis libre échangiste pour la farine d'avoine et je serais libre échangiste pour tout si nous pouvions obtenir le libre échange. J'ai été trompé en 1878 en appuyant ce qu'on appelait alors —

Quelques DÉPUTÉS: A la question, à la question.

M. MITCHELL: J'y reviendrai lorsque je serai prêt. Je dis que j'ai été trompé en 1878 à propos de la politique nationale. On devait imposer un droit maximum d'environ 25 pour 100, et jamais il n'avait été question alors que des droits seraient imposés sur des produits comme la farine d'avoine ou la farine de blé. J'ai été entraîné à appuyer cette politique; je suis allé dans mon comté et j'ai loyalement tenu les engagements pris—j'ai appuyé une politique qui devait défendre notre marché en faveur de notre propre population. Mais jamais dans les discours qui ont été prononcés, dans les discussions qui ont eu lieu il n'a été question d'imposer sur des articles de première nécessité dans les classes les plus pauvres de la population, des droits, qui, dans certains cas s'élèvent à rien moins que 100 pour 100. Qui avait jamais songé à imposer un droit de 40 centins sur un baril de farine d'avoine? Ce n'est certainement pas moi. Qui avait jamais songé à imposer un droit de 50 centins sur un baril de farine de blé dont se sert le pauvre et qu'il lui faut importer? Pouvais-je croire que tout le fer qui entre dans la consommation d'un chacun d'un bout à l'autre du pays serait frappé d'un droit variant de 50 à 90 pour 100. Qui croyait que les conduits en fer pour le gaz et l'eau seraient frappées d'un droit de 60 à 90 pour 100, en vertu d'un tarif qu'on a modifié trois ou quatre fois depuis qu'il nous est soumis? Ces droits faisaient-ils partie de la politique nationale? Certainement que non. Je n'hésite pas à dire que le tarif tel qu'amendé cette année est un tarif de la Nouvelle-Ecosse destiné à encourager certaines loca-

lités, comme cette province, aux dépens des autres parties du pays.

Je dirai plus, notre tarif est dégénéré en un tarif de revenu; ce n'est plus un tarif purement protecteur, et pour ma part j'y ai été attiré sous de faux prétextes; c'est un faux tarif protecteur imposé par la force brutale du parti au pouvoir.

Quelques DÉPUTÉS: A l'ordre, à l'ordre.

M. MITCHELL: En quoi suis-je hors d'ordre? Est-il défendu de parler de la force ou du pouvoir brutal dont se sert un gouvernement pour faire adopter un projet?

Quelques DÉPUTÉS: A l'ordre, à l'ordre.

M. MITCHELL: Levez-vous et expliquez votre question d'ordre, si vous le désirez. J'entends me justifier lorsque je serai accusé d'être un libre échangiste. Je suis libre échangiste si nous pouvons avoir le libre échange. Je dis que nous devons ouvrir nos bras aux Américains s'ils veulent nous ouvrir les leurs; mais je suis en faveur d'une protection raisonnable pour les industries du Canada, s'ils refusent de nous donner accès à leurs marchés. Je ne suis pas protectionniste au point d'imposer des droits de 90 et 100 pour 100 sur des articles comme ceux-ci, sur des articles comme l'huile où il y a un droit de 100 pour 100 et en plus un autre droit de 20 pour 100, grâce aux obstacles mis à l'importation.

M. McMULLEN: L'honorable député de Lambton (M. Lister) s'est servi d'un argument entièrement faux lorsque entre autre chose il a déclaré qu'en enlevant les droits et en obligeant le fabricant canadien à lutter contre le fabricant américain vous ruinez du coup nos manufactures et élevez les prix beaucoup au-dessus de ce qu'ils sont aujourd'hui. Prenez, par exemple, l'huile; aux États-Unis aujourd'hui, le consommateur paie son huile 10 et 12½ cents le gallon. J'aimerais à savoir de l'honorable député s'il croit qu'il est probable que les soixante millions d'Américains sont taxés au point de payer l'huile deux fois plus cher simplement parce que les producteurs américains auraient réussi à tuer les fabricants canadiens. C'est une niaiserie de prétendre cela; si le droit était aboli demain, nos consommateurs achèteraient leur huile à aussi bon marché qu'aux États-Unis, et de meilleure qualité que celle que nous avons maintenant. Cet article entre dans la consommation des classes les plus pauvres comme des riches, et si vous examinez le prix de l'huile canadienne, vous voyez qu'il dépasse le prix de l'huile américaine, juste du droit que nous imposons sur cette dernière. Les prix s'élèvent en proportion de la protection que nous imposons; et ils sont peut-être aujourd'hui une fraction au-dessous du prix pour lequel on pourrait acheter l'huile américaine, la transporter ici, payer les droits et la vendre dans le pays. Les producteurs se réunissent, calculent le prix que coûte l'huile aux États-Unis, le prix de transport, y ajoutent les droits, et disent: voilà le prix auquel nous la vendrons ici. Nous savons qu'il y a une combinaison dans l'huile; nous savons que cette combinaison a été brisée il y a quelques années par le refus d'un seul, et je connais des marchands qui ont été presque ruinés pour avoir été obligés de détailler à 12½ ou 15 cents de l'huile qui leur coûtait 23 cents. La même chose aurait lieu demain si vous enlevez les obstacles mis à l'importation; si vous permettiez l'entrée de l'huile américaine, les marchands pourraient la vendre pour 10 ou 12 cents le gallon; l'honorable député plaisante lorsqu'il dit que les prix augmenteraient. Cette prétention n'est pas sérieuse.

M. LISTER: Je demanderai à l'honorable député ce que vaut l'huile aujourd'hui. Il peut acheter n'importe quelle quantité de la meilleure huile raffinée à 14 cents le gallon, en gros,

M. McMULLEN: Cela se peut, mais aux États-Unis vous pourrez l'acheter au détail pour 10 cents.